



comment m'y prendre pour voir mon fils legalement et souvent?

Par **samuel mathias**, le **20/06/2011** à **16:26**

bonjour

je suis separé d'avec la mere de mon fils depuis peu, elle refuse tout contact quel qu'ils soient, elle a décidé que je verrai mon fils tout les 15JRS le samedi moyennant 150euros de pension alimentaire. nous sommes passer devant le JAF il y a 2ANS je crois pour une demande de pension alimentaire qui a été fixée a 80euros. elle n'a jamais été versé car a cette époque nous étions ensemble le but était pour elle de conserver ses droits API mon fils me manque horriblement, que puis-je faire? j'ai fait une demande de copie de l'ordonnance, en attendant suis-je en droit d'exiger de voir mon fils plus souvent? de l'avoir le week-end à dormir? étant donné que la pension n'a jamais été versée est-elle en droit de refuser que je voie mon fils?

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **16:48**

Que dit le dernier jugement en date ?

Par **samuel mathias**, le **20/06/2011** à **22:37**

il dit que je dois verser 80€ de pension et que la garde est un arrangement à l'amiable

Par **samuel mathias**, le **20/06/2011** à **22:38**

j'attends la copie du jugement pour être sûr pour la garde

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **22:51**

donc sans connaître la teneur du jugement impossible de répondre

Par **Claralea**, le **20/06/2011** à **23:02**

Saisissez le JAF à nouveau car maintenant vous êtes séparés réellement. Vous aurez très certainement le droit à 1 week end sur 2 et la moitié des vacances, ainsi que vous devrez verser une pension alimentaire pour votre enfant. Mais au moins les choses auront été faites par nouveau jugement et elle ne pourra pas y déroger sans prendre des risques pour non présentation d'enfant.